

La liste des conseillers départementaux à la sortie de crise



12/01/2023

La mission d'accompagnement des entreprises en sortie de crise (MAESC) et la DGFIP proposent des points de contact dédiés au sein de chaque département : les conseillers départementaux à la sortie de crise. Présentation.



©ArLawKa - stock.adobe.com

[Accéder à la liste complète des conseillers départementaux à la sortie de crise < https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/4_difficultes/440_situation_difficile/niv=1674134116](https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/4_difficultes/440_situation_difficile/niv=1674134116) [PDF - 1,6 Mo]

Un plan de soutien aux entreprises a été signé le 1^{er} juin 2021, pour s'assurer que les fragilités financières de chaque entreprise puissent être détectées de manière anticipée et que ces dernières soient orientées vers le dispositif de soutien le plus adapté à leur besoin. Ce plan identifie, en particulier, un interlocuteur de confiance spécialement désigné dans chaque département pour vous orienter et vous accompagner dans vos démarches.

Le conseiller départemental à la sortie de crise exerce son activité **en toute confidentialité et dans le respect du secret des affaires et du secret fiscal**.

Après avoir établi un diagnostic de la situation de votre entreprise, il prendra en charge votre dossier et pourra vous orienter vers l'interlocuteur le mieux adapté à votre besoin ou mobiliser, sous certaines conditions, un des outils d'accompagnement financier mis en place par l'État.

Aller plus loin

[Hausse des prix de l'énergie : les dispositifs d'aide aux entreprises](#)

[TPE/PME : les aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie](#)

[Les points de contact dédiés aux entreprises affectées par la hausse des prix de l'énergie](#)

Partager la page   